AVIS

RUTRA

Société à responsabilité limitée au capital de 839.200 euros Siège social : 19 Avenue de la Grande Armée 75016 Paris 530 117 712 RCS Paris

WATT & CO INGENIERIE

Société à responsabilité limitée au capital de 14.810 euros Siège social : 19 avenue de la Grande Armée 75016 Paris 519 533 756 RCS Paris

PROJET DE FUSION

- 1. Il a été établi par acte sous signature privé du 17 février 2021 un projet de fusion par voie d'absorption de la société RUTRA (« l'Absorbée ») par la société WATT & C INGENIERIE (« l'Absorbante ») au moyen de l'apport par l'Absorbée de l'intégralité de son actif s'élevant à 3.575.309,72 € à charge pour l'Absorbante d'acquitter l'intégralité du passif de l'absorbée savoir 1.779.561,73 €, l'actif net apporté étant ainsi égal à 1.795.747,99 €.
- 2. La fusion sera réalisée avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021. Il en résulte donc que toutes les opérations effectuées l'Absorbée depuis cette date jusqu'à celle de réalisation définitive de la fusion seront réputées avoir été accomplies pour le compte de l'Absorbante.
- 3. L'apport-fusion serait rémunéré par la création par l'Absorbante de 1.499.820 parts sociales nouvelles de 0,01 € de nominal chacune à titre d'augmentation de son capital d'un montant de 14.998,20 €, lesdites parts sociales étant attribuées aux associés de l'Absorbée selon le rapport d'échange de 21 parts sociales de l'Absorbante pour 1 part sociale de l'Absorbée.
- 4. La différence entre le montant de l'actif net apporté par l'Absorbée, soit 1.795.747,99 € et le montant de l'augmentation de capital de 14.998,20 €, constitue la prime de fusion qui s'élève à la somme de 1.780.749,79 €.
- 5. Un original du traité de fusion a été déposé le 18 février 2021 au Greffe du Tribunal de commerce de Paris.
- 6. Conformément à la loi, les créanciers des sociétés susvisées dont la créance est antérieure à la publication du présent avis disposent d'un délai de trente jours pour former opposition.

Pour avis.